

**Fondation du Centre de ressources pour les
familles militaires Valcartier**

États financiers
31 mars 2024

FONDATION DU CENTRE DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES MILITAIRES VALCARTIER

TABLE DES MATIÈRES

31 mars 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**Aux administrateurs de
Fondation du Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier****Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation du Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

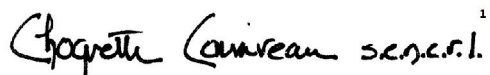
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Choquette Corriveau S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 23 octobre 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130524

FONDATION DU CENTRE DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES MILITAIRES VALCARTIER

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2024

3

	2024	2023
Produits		
Commandites - Cocktail OCTOGONE	205 000 \$	96 727 \$
Billets - Cocktail OCTOGONE	14 396	41 400
Dons - Cocktail OCTOGONE	15 117	14 314
Produits - Défi à Vélo Alain Roy	-	5 791
Partenariats	11 720	9 080
Produits de placements	14 688	13 267
	260 921	180 579
Charges		
Charges - Cocktail OCTOGONE (note 7)	58 090	53 668
Déplacements et représentation	7 982	3 814
Frais informatiques	2 454	11 170
Fournitures et frais de bureau	1 217	768
Location de salles	3 225	-
Dons et commandites	-	4 250
Services contractuels	2 181	2 580
Services contractuels - Direction générale	42 312	49 678
Prestation de services	9 562	6 185
Abonnements et cotisations	2 446	520
Assurances	808	791
Frais de gestion	2 805	2 721
Honoraires professionnels	7 121	11 421
Amortissement des immobilisations corporelles	68	97
Frais financiers	53	45
	140 324	147 708
Excédent des produits sur les charges avant les autres éléments et contribution	120 597	32 871
Autres éléments		
Perte sur cession de placements	(5 360)	(7 625)
Variation nette de la juste valeur des placements	18 402	(4 510)
	13 042	(12 135)
Excédent des produits sur les charges avant contribution	133 639	20 736
Contribution au Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier	160 500	155 500
Insuffisance des produits sur les charges	(26 861) \$	(134 764) \$

FONDATION DU CENTRE DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES MILITAIRES VALCARTIER

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2024

4

	2024	2023
Solde au début	516 133 \$	650 897 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(26 861)	(134 764)
Solde à la fin	489 272 \$	516 133 \$

FONDATION DU CENTRE DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES MILITAIRES VALCARTIER

BILAN


31 mars 2024

5

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	300 941 \$	347 647 \$
Débiteurs (note 3)	24 499	14 926
Frais payés d'avance	1 143	3 631
	326 583	366 204
Placements de portefeuille , coût de 327 159 \$ (321 796 \$ en 2023)	347 595	323 829
Immobilisations corporelles (note 4)	158	226
	674 336 \$	690 259 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs - société contrôlée par un dirigeant	26 419 \$	9 248 \$
Créditeurs - Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier	2 919	1 065
Créditeurs - autres	226	8 313
Contribution à verser - Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier	155 500	155 500
	185 064	174 126
ACTIF NET		
Non affecté	489 272	516 133
	674 336 \$	690 259 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

FONDATION DU CENTRE DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES MILITAIRES VALCARTIER

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2024

6

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(26 861) \$	(134 764) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	68	97
Variation nette de la juste valeur des placements	(18 402)	4 510
Produits non encaissés capitalisés aux placements	-	(1 880)
Dons reçus en actions	-	(1 559)
Perte sur cession de placements	5 360	7 625
	(39 835)	(125 971)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	3 853	140 426
	(35 982)	14 455
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(97 744)	(181 900)
Produit de la cession de placements	87 020	176 277
	(10 724)	(5 623)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(46 706)	8 832
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	347 647	338 815
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	300 941 \$	347 647 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La fondation a été constituée le 29 juin 2005 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Ses principaux objectifs sont de promouvoir, soutenir et encourager principalement les activités du Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les objectifs de la fondation sont les suivants :

- Solliciter, recueillir et accepter les dons, legs et autres contributions de même nature en argent ou en valeurs mobilières ou immobilières ;
- Organiser des campagnes de souscription et des activités de financement dans le but de recueillir des dons pour des fins charitables;
- Administrer les dons, les legs et les autres contributions;
- Promouvoir la collaboration avec les différents partenaires (privés, publics, parapublics, communautaires ou autres);
- Privilégier des activités sociales et familiales sans toutefois se limiter à celles-ci.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Apports

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'activités de financement sont comptabilisés lorsque les activités sont réalisées et que le recouvrement est relativement certain.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes à la cession de placements sont établis selon la méthode du coût propre.

Apports reçus sous forme de biens et de services

La fondation reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements de portefeuille, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs, excluant les taxes à la consommation.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

L'équipement informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Apports à recevoir	5 503 \$	4 000 \$
Rétribution à recevoir d'un partenariat	10 378	8 879
Taxes à la consommation à recouvrer	8 618	2 047
	24 499 \$	14 926 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	775 \$	617 \$	158 \$	226 \$

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La fondation est apparentée au Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier du fait que les deux organismes ont plusieurs administrateurs communs. La fondation est également apparentée à une société contrôlée par un dirigeant avec laquelle elle a conclu des services contractuels pour sa direction générale. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la fondation avec les entités apparentées :

	2024	2023
Charges		
Prestation de services - Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier	9 562 \$	6 185 \$
Services contractuels - Direction générale	76 075 \$	81 453 \$
Autres		
Contribution - Centre de ressources pour les familles militaires Valcartier	160 500 \$	155 500 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La fondation est principalement exposée au risque de prix autre en raison de ses placements de portefeuille.

7. CHARGES - COCKTAIL OCTOGONE

	2024	2023
Repas	17 104 \$	16 593 \$
Fournitures et frais de bureau	624	1 654
Dons et commandites	-	400
Services contractuels	1 225	559
Services contractuels - Direction générale	33 763	31 775
Location de salles	2 687	2 687
Publicité	2 687	-
	58 090 \$	53 668 \$

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.